



Mon bailleur "social" veut m'imposer un devis de nettoyage

Par Neo02, le 09/04/2023 à 15:32

Bonjour

Suite à une période de chômage et de grande précarité, j'ai fait une dépression et un trouble d'anxiété généralisé et aussi développé un syndrome de diogène, mes troubles ont été reconnus et j'ai le statut de personne handicapé, ma situation financière s'étant amélioré, je consulte une psychologue, et j'ai fait par de moi même de mon problème d'encombrement, aucun locataire ne s'est plaint de nuisances et j'habite l'immeuble depuis 2009.

Suite à ça, mon bailleur social as décidé de faire constater l'état des lieux en rentrant chez moi accompagné de deux policiers municipaux, alors que je ne me suis pas opposé à sa venue et c'est moi qui as prévenu de la situation, des photos ont été prises, là ou c'est grave c'est que ces photos ont circulées à la mairie, envoyées à une conseillère municipale "déléguée à la solidarité" à qui j'avais part du véritable harcèlement que j'estime subir, et du montant du devis et qui s'occupe de l'attribution de logement..autant dire qu'elle m'as fait comprendre que j'étais blacklisté "les bailleurs sociaux s'entendent entre eux" pour la citer. J'ai prévenu la CNIL car les conséquences sont graves, je n'ai pas les moyens de me loger dans le privé.

Par ailleurs pour revenir au sujet du topic le bailleur veut m'inposer un devis de 800 euros de nettoyage pour un journée, avec projections de divers produits chimiques en prime alors que l'AAH est de 956 euros, à ma grande surprise certains de mes interlocuteurs ne trouvent pas ça cher...le bailleur m'as demandé si j'étais d'accord par téléphone, et sans avoir vu le devis...

Il as désormais mis un huissier pour me mettre la pression (alors que je suis toujours fragile psychologiquement).

J'ai eu droit :

-à une visite avec dépôt d'un document.

-et encore dernièrement "une obligation à faire" une sommation nettoyage de mon appartement sous 15 jours avec menace, par ailleurs le bailleur ne manque pas de culot car il as évité à chaque fois par courrier et maintenant il fait notifié ça chez un huissier.

Je ne nie pas ma part de responsabilité mais 800 euros c'est exorbitant, je me demande si j'ai le droit de faire une demande d'aide juridictionnelle à ce stade car je suis épuisé psychologiquement et physiquement, je vis dans la peur d'être expulsé, je ne peux pas lutter

contre un bailleur et une municipalité, je n'ai même plus envie de rester dans cet appartement ni même cette ville.

Merci d'avance de vos conseils.

Par **Pierrepaulejean**, le **09/04/2023 à 18:48**

bonjour

vous pouvez consulter l'ADIL (c'est gratuit)

avez vous un suivi par une assistante sociale ?

Par **Neo02**, le **09/04/2023 à 20:21**

Bonsoir

Je vois prochainement une assistante sociale, pour l'adil ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire, je n'en ai même pas dans mon département, j'ai aussi contacté un défenseur du droit qui s'est déclaré incompétent, et un conciliateur de justice qui m'as conseillé de payer 😞 même une juriste de la fondation Abbé Pierre m'as conseillé de payer car elle m'as dit que les frais de justice seraient encore plus chers en cas d'expulsion, même si l'AAH est insaisissable.

Cdt

Par **janus2fr**, le **10/04/2023 à 09:45**

Bonjour,

Ne pouvez-vous pas procéder vous-même au nettoyage ?

Par **Visiteur**, le **10/04/2023 à 10:35**

Bonjour,

Vous pourriez contacter une association d'aide aux malades de cette pathologie : demandez conseil à votre thérapeute.

Vous devez prendre conscience que votre situation peut présenter un danger pour le voisinage (incendie, insubrité, etc) et qu'à terme le bailleur peut résilier votre bail et vous expulser.

Par **Neo02**, le **10/04/2023** à **16:36**

Bonjour

Pour le nettoyage par moi-même ça risque d'être compliqué : en dehors de problèmes psychologiques, j'ai d'autres soucis de santé : insomnies et mal au dos chronique, du au fait que je n'ai pas de chambre dans cet appartement et que je dors dans un clic clac depuis des années, je n'ai plus de famille, et plus d'amis dans ma ville pour m'aider.

Par **Neo02**, le **10/04/2023** à **16:58**

Ma psychologue ne connaît pas d'entreprises spécialisées, comme l'a dit mon bailleur "trouvez moins cher".

Du coup je cherche en négligeant ma santé, oui je suis au courant pour l'expulsion, en plus de mon trouble d'anxiété, je vis dans cette angoisse.

D'ailleurs j'ai osé faire part de mes idées noires après avoir reçu le recommandé m'informant de la "visite obligatoire". mon bailleur a fait débarquer la police municipale soit disant parce que le personnel de l'agence s'inquiétait pour moi, une bonne blague ils voulaient me donner une leçon, car leur visite surprise s'est faite à la vue de mes voisins ce qui était très embarrassant, et j'ai dû signer une décharge.

Par **jodelariege**, le **10/04/2023** à **17:55**

bonjour

vous pourriez demander à régler en plusieurs fois

Par **Pierrepauljean**, le **10/04/2023** à **18:38**

S'agit il d'un studio ?